

Projet de Loi S-211

Rapport Annuel

Travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement au Canada

Nom légal de l'entité déclarante : Bento Inc.

Année de déclaration financière : Janvier 2023 — décembre 2023

Les mesures que l'entité a prises au cours de l'exercice précédent pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à toute étape de la production de biens au Canada ou ailleurs par l'entité ou de biens importés au Canada par l'entité.

Au cours de l'exercice précédent, notre entité a pris une série de mesures exhaustives pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement au Canada et à l'étranger. Ces mesures sont les suivantes :

- Cartographie des activités : Nous avons systématiquement cartographié nos activités afin d'identifier les domaines susceptibles de présenter des risques de travail forcé et de travail des enfants. La carte ci-dessous met en évidence les niveaux de risque par région.

● HIGH RISK ● MODERATE HIGH RISK ● MODERATE RISK ● LOW MODERATE RISK ● LOW RISK



- Cartographie des chaînes d'approvisionnement : Nos efforts s'étendent à la cartographie de l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement, ce qui nous permet de comprendre clairement les points de risque.
- Réalisation d'évaluations internes : Nous avons mené des évaluations internes approfondies afin d'évaluer les risques de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre des activités et des chaînes d'approvisionnement de notre organisation.
- Politiques et processus de diligence raisonnable : Nous avons élaboré et mis en œuvre des politiques et des processus de diligence raisonnable conçus pour identifier, traiter et interdire le recours au travail forcé et au travail des enfants dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement.
- Exercice de hiérarchisation : Un exercice de hiérarchisation a été mené pour concentrer nos efforts de diligence raisonnable sur les risques les plus graves de travail forcé et de travail des enfants.
- Contrôle des fournisseurs : Nous avons mis en place des mécanismes de contrôle pour nos fournisseurs afin de garantir le respect de nos normes en matière de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants.

- Suivi des performances : Nous avons élaboré et mis en œuvre des procédures permettant de suivre et d'évaluer en permanence nos résultats en matière de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants.

Grâce à ces mesures, notre entité s'engage à respecter des pratiques de travail éthiques et à garantir l'intégrité de nos chaînes d'approvisionnement.

Sa structure, ses activités et ses chaînes d'approvisionnement

Bento Inc. propose des sushis emballés, des aliments préparés et des plats asiatiques chauds prêts à être réchauffés ou préparés sur commande. Nous sommes une entreprise multicanale qui exploite plus de 935 points de vente dans divers canaux commerciaux (économats, restaurants et QSR).

Nous offrons une variété de lignes de produits et de marques dans différents canaux — tous avec des portefeuilles de produits différents, mais utilisant les mêmes canaux de la chaîne d'approvisionnement.

Bento utilise un modèle de distribution avec deux distributeurs qui fournissent la majorité de nos produits. À ce titre, Bento a pris la peine d'analyser 40 de ses fournisseurs de distribution afin d'approfondir l'analyse de sa chaîne d'approvisionnement.

Ses politiques et processus de diligence raisonnable en matière de travail forcé et de travail des enfants.

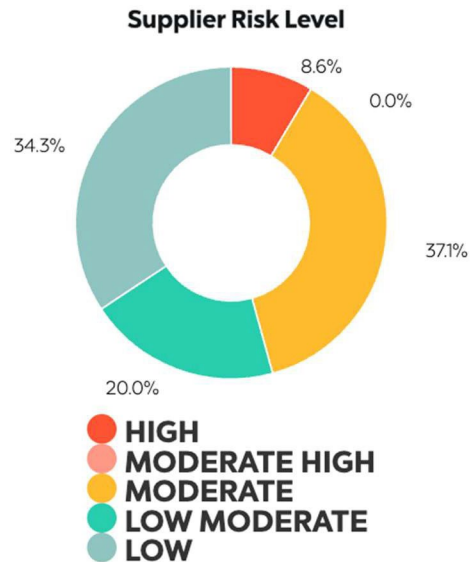
Engagement des fournisseurs — Avant de nous engager avec un fournisseur, nous lui demandons de reconnaître et de signer notre Guide d'approvisionnement responsable, qui comprend des dispositions sur le travail des enfants et le travail forcé.

En outre, les fournisseurs doivent nous fournir leurs politiques écrites actuelles sur le travail des enfants et le travail forcé afin de s'assurer qu'ils respectent nos normes et qu'ils sont des partenaires dignes de confiance. Nous avons également mis en place un programme d'approbation des fournisseurs, qui consiste à sélectionner les fournisseurs en fonction de nos exigences spécifiques avant qu'ils ne soient approuvés.

Les parties de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants et les mesures prises pour évaluer et gérer ce risque.

Nous avons pris des mesures importantes pour identifier les risques de travail forcé et de travail des enfants au sein de notre entreprise et de nos chaînes d'approvisionnement, tout en reconnaissant qu'il existe encore des lacunes dans nos évaluations, mais nous avons progressé dans les domaines suivants :

Identification des risques : Nous avons lancé un processus d'identification des risques au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Ce processus est en cours et nous reconnaissons qu'il existe encore des domaines qui nécessitent une évaluation et une attention plus poussées.

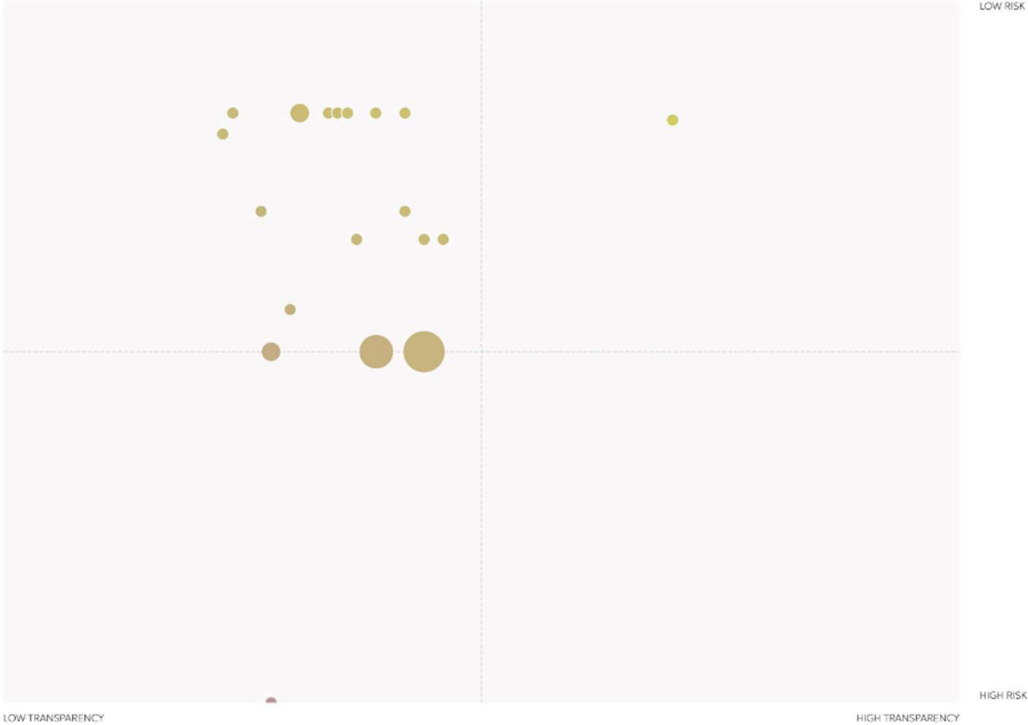


LE NIVEAU DE RISQUE DES FOURNISSEURS

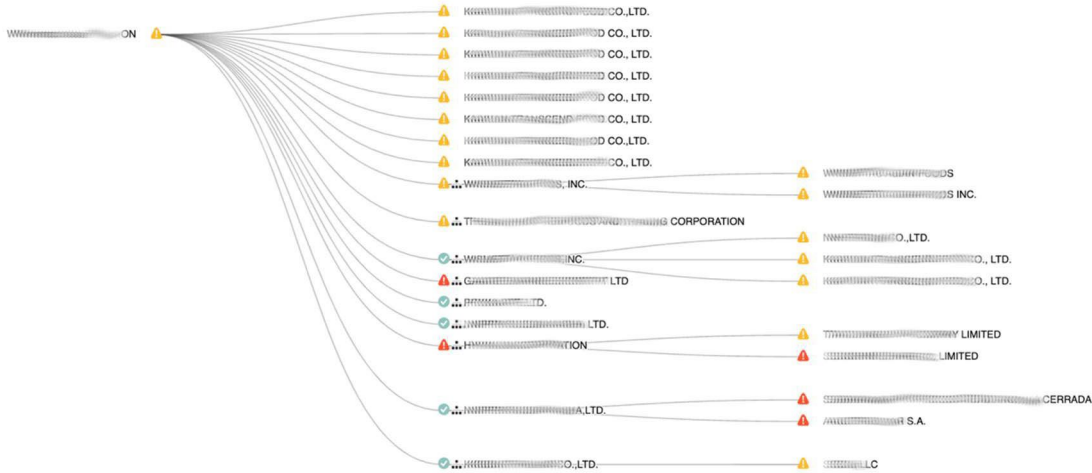
RISQUE ÉLEVÉ
 MODÉRÉ HAUT RISQUE
 RISQUE MODÉRÉ
 RISQUE FAIBLE MODÉRÉ
 RISQUE FAIBLE

8,6 % des fournisseurs que nous contrôlons sont considérés comme présentant un risque élevé. C'est pourquoi nos politiques d'engagement commencent par les domaines où les risques sont les plus élevés.

Obtenir un point de vue holistique — Outre le suivi de notre exposition au risque, nous suivons également la quantité de données que nous avons acquises sur nos fournisseurs. Cette mesure de transparence nous permet non seulement de déterminer le risque de nos fournisseurs, mais aussi de déterminer le degré de confiance que nous pouvons avoir dans cette évaluation du risque.



Cartographie de notre chaîne d’approvisionnement — Nous comprenons l’importance de regarder au-delà de nos relations directes. C’est pourquoi nous avons commencé à cartographier notre chaîne d’approvisionnement en utilisant des sources de données tierces pour suivre les relations commerciales à l’échelle mondiale : Cartographie de notre chaîne d’approvisionnement — Nous comprenons l’importance de regarder au-delà de nos relations directes. C’est pourquoi nous avons commencé à cartographier notre chaîne d’approvisionnement en utilisant des sources de données tierces pour suivre les relations commerciales à l’échelle mondiale :



Anonymisée à des fins de confidentialité, cette image est un exemple de chemin de cartographie réel de notre chaîne d’approvisionnement vers le 4e niveau. Chaque relation représente un manifeste d’expédition, un document douanier ou tout autre document d’identification reliant ces entités les unes aux autres et nous permettant de voir la profondeur et l’étendue de l’exposition aux risques de notre chaîne d’approvisionnement.

Risques liés au travail forcé : Nous avons identifié le recours au travail forcé comme un risque important dans notre chaîne d’approvisionnement, en particulier dans l’industrie de la pêche. Ce secteur a été considéré comme à haut risque en raison de la complexité de ses chaînes d’approvisionnement et de la prévalence de pratiques d’exploitation de la main-d’œuvre.

L’image ci-dessous montre les types d’avertissements de sanction que nous recevons concernant nos fournisseurs. La réponse de l’API indique quelques avertissements de sanction. Bien qu’il n’y ait pas de problèmes directs, il semble qu’il y ait des problèmes en amont.



Operates In

China (Moderate High)
Ecuador (Moderate)
Germany (Low Moderate)
Greece (Moderate)
India (Moderate)
Japan (Moderate)
Netherlands (Low Moderate)
Philippines (Moderate)
Singapore (Moderate)
Thailand (Moderate High)
United States (Low Moderate)
Vietnam (Moderate)

Sanctions/Risk

Forced Labor Risk (Subtier Trading History with Xinjiang Entities) ⚠️

Historical shipment records indicate that the entity has possibly traded indirectly with a Xinjiang-based entity (2-3 hops away). Applicable to entities globally.

Forced Labor Risk (Subtier Trade History with Entity from Sheffield Hallam University Forced Labor Reports) ⚠️

Historical shipment records indicate that the entity has possibly traded indirectly with an entity named in Sheffield Hallam University Forced Labor Reports that is two or three hops away. Applicable to entities globally.

En utilisant des sources de données tierces, nous pouvons cartographier et mettre en évidence les entités de notre chaîne d'approvisionnement qui ont des relations problématiques avec le travail forcé.

Toute mesure prise pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants.

Bento s'appuie sur l'industrie de la pêche pour s'approvisionner en composants de ses produits de base. C'est pourquoi nous avons mis en œuvre les politiques suivantes :

- Classer par ordre de risque une sélection de nos fournisseurs de niveau 1 et de niveau 2 en fonction de l'industrie et du pays d'origine.
- Surveiller régulièrement les médias pour repérer les mentions de nos fournisseurs et de leur secteur d'activité dans les reportages sur le travail forcé et le travail des enfants.
- Suivre l'approvisionnement des fournisseurs à l'aide de documents douaniers, de registres d'expédition et d'accords de propriété afin de repérer d'éventuelles violations des droits de l'homme.
- Nous utilisons ensuite ces données pour dresser une liste de fournisseurs prioritaires en vue de mener des actions de sensibilisation et d'atténuation.

Toute mesure prise pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables résultant d'une mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

La collaboration d'abord — En commençant par l'engagement des fournisseurs, notre objectif est de minimiser la perte de revenus des familles vulnérables en travaillant avec nos fournisseurs pour éliminer tout risque de travail forcé par le biais de politiques, de procédures et d'une collaboration plus poussée avec leurs propres fournisseurs en amont. Plutôt que de sauter immédiatement à la résiliation ou d'ignorer le problème, nous espérons que la collaboration conduira à un changement significatif au sein des organisations qui se propagera dans l'ensemble de l'industrie.

Fin du partenariat — Si les problèmes de main-d'œuvre sont trop graves ou si nous estimons que le risque est trop élevé pour continuer à travailler avec un partenaire particulier, nous appliquons la même diligence raisonnable que celle décrite dans le rapport pour l'attribution de nouveaux contrats de fournisseurs. Bien que la résiliation d'un partenariat soit notre dernier recours, nous espérons pouvoir utiliser de nouvelles relations avec des fournisseurs soucieux du respect des droits des travailleurs pour faire progresser l'industrie vers l'équité.

La formation dispensée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants.

Nous sommes engagés avec une société tierce de gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement qui fournit une formation numérique sur les droits de l'homme et le travail forcé à l'adresse www.frdmtraining.co. Cette formation est disponible pour nos employés, mais nous n'avons pas encore exigé qu'elle soit suivie. Nous prévoyons de poursuivre la formation numérique et de programmer une formation en direct en 2024.

Comment l'entité évalue-t-elle son efficacité à garantir que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement?

Nous sommes actuellement engagés avec une solution de gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement d'un tiers qui nous aide à organiser et à suivre les indicateurs clés de performance pour nos efforts d'atténuation des droits de l'homme. Exemples d'indicateurs clés de performance suivis :

- Rapports sur les médias défavorables liés à notre chaîne d'approvisionnement et mesures prises à la suite de ces alertes.
- Fournisseurs engagés sur des questions de droits de l'homme et de travail forcé.
- Taux de réponse et exhaustivité de la documentation fournie par les fournisseurs engagés.
- Risque global et transparence de nos fournisseurs.

Ces indicateurs clés de performance permettront d'évaluer notre efficacité et deviendront plus concrets au cours de l'exercice à venir.

Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus.

- **Nom complet:** David Jones
- **Titre:** Président & PDG
- **Date:** 27 mai 2024
- **Signature :** *Dave Jones*, j'ai le pouvoir par ma signature d'engager « Bento Inc. »